

N°	Objet	Approbation/ Rejet
2024-09	Ressources Humaines : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade	Approuvée
2024-10	Ressources Humaines : suppression et création de postes permanents suite avancement de grade et approbation du nouveau tableau des effectifs	Approuvée
2024-11	Demande de subventions : développement d'un jumeau numérique du réseau du Syndicat VBG basé sur l'Intelligence Artificielle pour une meilleure gestion patrimoniale - Programme 2024	Approuvée
2024-12	Demande de subvention : mise en sécurité des réservoirs d'eau potable de Charrat (commune de CIEUX), d'Embessac (commune de GLANGES), des Cailloux (commune d'ISLE) et de Bois d'Amour (commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE)	Approuvée
2024-13	Demande de subventions : travaux pour la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau souterraine sur le territoire syndical pour faire face aux effets du changement climatique « STRATEGIE GLOBALE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE » - Programme 2024	Approuvée



# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

**DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-09**

**Séance du 20/03/2024**

***Ressources Humaines : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade***

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18**

**PRESENTS : 15**

**EXCUSÉS : 3**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

**Délégués présents** : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

**Délégués excusés ou absents** : MM. Pascal THEILLET, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Eric PAULHAN.

Le Président rappelle à l'Assemblée qu'il appartient aux membres du Bureau Syndical de fixer, après avis du Comité Social Technique, le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommés à un grade d'avancement, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promu à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par voie d'avancement de grade. Il peut varier entre 0 et 100%.

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les décisions concernant la gestion du personnel ;

**Vu** l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 17 juin 2021 ;

**Sous réserve** de l'avis favorable du Comité Social Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne.

**AR Prefecture**

087-200080307-20240320-BS\_2024\_09-DE  
Reçu le 27/03/2024

# DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-09

Séance du 20/03/2024

## Ressources Humaines : détermination des taux de promotion pour les avancements de grade

Monsieur le Président propose au Bureau syndical de fixer le taux de promotion dans la collectivité comme suit pour l'année 2024 :

CATEGORIE	CADRES D'EMPLOIS	GRADES D'ORIGINE	GRADES D'AVANCEMENT	TAUX
C	Adjoint Technique	Adjoint Technique	Adjoint Technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100%
B	Technicien	Technicien	Technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	100 %

Après avoir pris connaissance de la proposition de taux de 100% affecté aux grades d'avancement considérés et après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité décide :

**Article 1** : d'adopter les ratios proposés dans le tableau ci-dessus par Monsieur le Président.

VOTE
<b>Pour : 15</b>
<b>Contre : -</b>
<b>Abstention : -</b>
<b>Ne prend pas part au vote : -</b>

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 20 mars 2024.

Le Président du Syndicat,

  
SYNDICAT DES EAUX  
VIENNE-BRIANCE-CORRE

Maurice LEBOUTET.

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

AR Prefecture

087-200080307-20240320-BS\_2024\_09-DE  
Reçu le 27/03/2024

23/03/2024

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

## DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-10

Séance du 20/03/2024

***Ressources Humaines : suppression et création de postes permanents suite avancement de grade et approbation du nouveau tableau des effectifs***

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18**

**PRESENTS : 15**

**EXCUSÉ : 3**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

**Délégués présents** : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

**Délégués excusés ou absents** : MM. Pascal THEILLET, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Eric PAULHAN.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L. 522-23 à L. 522-31 ;

**Vu** la délibération n°2020-67 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment en matière de ressources humaines ;

**Vu** l'arrêté portant établissement des Lignes Directrices de Gestion en date du 17 juin 2021 ;

**Vu** les décrets portant statut particulier des cadres d'emplois et relatifs à l'organisation des grades s'y rapportant ;

**Sous réserve** de l'avis favorable du Comité Social Technique placé auprès du Centre de Gestion de la Haute-Vienne ;

**Considérant** que les grades à créer sont en adéquation avec les fonctions assurées par les agents concernés ;

**Considérant** le tableau des emplois permanents adopté par le Bureau Syndical le 01 mars 2023 ;

Le Président propose au Bureau Syndical :

- la suppression de l'emploi d'origine d'adjoint technique à temps non complet à raison de 10/35h ;
- la suppression de deux emplois d'origine de technicien à temps complet ;
- la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps non complet à raison de 10/35h, correspondant au grade d'avancement ;
- la création de deux emplois de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet correspondant au grade d'avancement.

**AR Prefecture**

087-200080307-20240320-BS\_2024\_10-DE  
Reçu le 27/03/2024

# DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-10

Séance du 20/03/2024

## Ressources Humaines : suppression et création de postes permanents suite avancement de grade et approbation du nouveau tableau des effectifs

Il appartient donc au Bureau Syndical, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents inscrits aux tableaux d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**Article 1** : approuve la modification du tableau des emplois comme suit à compter du 01 mai 2024 :

Filière	GRADES	CATEGORIE	EFFECTIF BUDGETAIRE	POURVU TITULAIRE	Dont : temps non complet
Administrative	Attaché	A	1	1	
	Rédacteur	B	1	1	
	Adj. Adm. Principal de 2ème classe	C	1	1	
	Adjoint administratif	C	1	1	
Technique	Technicien Principal de 1ère classe	B	1	1	
	Technicien Principal de 2ème classe	B	3	3	
	Technicien	B	1	1	
	Agent de maîtrise	C	1	1	
	Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	2	2	1 (10/35ème)

**Article 2** : dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés seront inscrits au budget du Syndicat ;

**Article 3** : note que ces créations de postes seront effectives à compter du 01 mai 2024 et charge Monsieur le Président de signer tous les documents relatifs à cette affaire.

VOTE
<b>Pour : 15</b>
<b>Contre : -</b>
<b>Abstention : -</b>
<b>Ne prend pas part au vote : -</b>

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 20 mars 2024.

Le Président du Syndicat

  
SYNDICAT DES EAUX  
VIENNE - BRIANCE - GORRE  
Maurice LEBOUTET

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.  
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

AR Prefecture

087-200080307-20240320-BS\_2024\_10-DE  
Reçu le 27/03/2024

23/03/2024

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

## DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-11

Séance du 20/03/2024

*Demande de subventions : développement d'un jumeau numérique du réseau du Syndicat VBG basé sur l'Intelligence Artificielle pour une meilleure gestion patrimoniale - Programme 2024*

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18**

**PRESENTS : 15**

**EXCUSÉ : 3**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

**Délégués présents** : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

**Délégués excusés ou absents** : MM. Pascal THEILLET, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Eric PAULHAN.

Sur le rapport du Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

**Vu** la proposition de la société « LEAKMITED » basée à SAINT GERMAIN EN LAYE établie en date du 09 janvier 2024 pour une solution jumeau numérique – outil aide à la décision sur rénovation de réseaux d'eau au Syndicat VBG pour un montant de 35 000 € H.T sur une année ;

**Considérant** que le Syndicat Vienne Briance Gorre souhaite acquérir un nouvel outil innovant pour une aide sur la prise de décision afin d'effectuer le renouvellement ou non du réseau AEP sous des aménagements futurs permettant ainsi une augmentation du renouvellement utile (renouvellement avec un véritable intérêt patrimonial) et indirectement l'amélioration du taux de renouvellement en optimisant le coût ;

**Considérant** que cette SOLUTION JUMEAU NUMERIQUE - OUTIL AIDE A LA DECISION SUR RENOVATION DE RESEAUX D'EAU peut être éligible à une subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental de la Haute Vienne ;

**AR Prefecture**

087-200080307-20240320-BS\_2024\_11-DE  
Reçu le 27/03/2024

# DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-11

Séance du 20/03/2024

***Demande de subventions : développement d'un jumeau numérique du réseau du Syndicat VBG basé sur l'Intelligence Artificielle pour une meilleure gestion patrimoniale - Programme 2024***

**Considérant** que le plan de financement prévisionnel de cette solution jumeau numérique s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 70 % (24 500,00 €) ;
- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 10 % (3 500,00 €) ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat : 20 % (7 000,00 €).

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Article 1** : décide de solliciter l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution de subventions à hauteur de 70% et 10% pour la SOLUTION JUMEAU NUMERIQUE - OUTIL AIDE A LA DECISION SUR RENOVATION DE RESEAUX D'EAU proposée par la société Leakmited sur le Programme 2024 dont le montant total s'élève à 35 000 € HT sur une année ;

**Article 2** : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

**Article 3** : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

<b>VOTE</b>
<b>Pour : 15</b>
<b>Contre : -</b>
<b>Abstention : -</b>
<b>Ne prend pas part au vote : -</b>

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 20 mars 2024.

Le Président du Syndicat,



**Maurice LEBOUTET.**

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Dépôt électronique de la Préfecture le :

Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

**AR Prefecture**

087-200080307-20240320-BS\_2024\_11-DE  
Reçu le 27/03/2024

**20/03/2024**



# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

## DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-12

Séance du 20/03/2024

*Demande de subvention : mise en sécurité des réservoirs d'eau potable de Charrat (commune de CIEUX), d'Embessac (commune de GLANGES), des Cailloux (commune d'ISLE) et de Bois d'Amour (commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE)*

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18**

**PRESENTS : 15**

**EXCUSÉ : 3**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

**Délégués présents** : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

**Délégués excusés ou absents** : MM. Pascal THEILLET, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Eric PAULHAN.

Sur le rapport du Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

**Considérant** les travaux de mise en sécurité sur les réservoirs de Charrat (commune de CIEUX), d'Embessac (commune de GLANGES), des Cailloux (commune d'ISLE) et de Bois d'Amour (commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE) - Programme 2024 dont le montant total s'élève à 55 000 € HT ;

**Considérant** que ces travaux peuvent être éligibles à une subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne ;

**AR Prefecture**

087-200080307-20240320-BS\_2024\_12-DE  
Reçu le 27/03/2024

# DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-12

Séance du 20/03/2024

***Demande de subvention : mise en sécurité des réservoirs d'eau potable de Charrat (commune de CIEUX), d'Embessac (commune de GLANGES), des Cailloux (commune d'ISLE) et de Bois d'Amour (commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE)***

**Considérant** que le plan de financement prévisionnel de cette solution jumeau numérique s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 40 % (22 000 €) ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat : 60 % (33 000 €).

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Article 1** : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne, pour l'attribution d'une subvention à hauteur de 40% pour le programme prévisionnel de travaux de mise en sécurité sur les réservoirs de Charrat (commune de CIEUX), d'Embessac (commune de GLANGES), des Cailloux (commune d'ISLE) et de Bois d'Amour (commune de SAINT YRIEIX LA PERCHE) - Programme 2024 dont le montant total s'élève à 55 000 € HT ;

**Article 2** : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

**Article 3** : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

<b>VOTE</b>
<b>Pour : 15</b>
<b>Contre : -</b>
<b>Abstention : -</b>
<b>Ne prend pas part au vote : -</b>

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 20 mars 2024.

Le Président du Syndicat,



SYNDICAT DES EAUX  
VIENNE • BRIANCE • CORRE

**Maurice LEBOUTET.**

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.  
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

**AR Prefecture**

087-200080307-20240320-BS\_2024\_12-DE  
Reçu le 27/03/2024

**20/03/2024**

# SYNDICAT MIXTE D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE VIENNE BRIANCE GORRE

## DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-13

Séance du 20/03/2024

***Demande de subventions : travaux pour la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau souterraine sur le territoire syndical pour faire face aux effets du changement climatique « STRATEGIE GLOBALE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE » - Programme 2024***

**NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU : 18**

**PRESENTS : 15**

**EXCUSÉ : 3**

L'an deux mille vingt-quatre, le 20 mars, à 18 heures 00, le Bureau du Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable VIENNE BRIANCE GORRE, dûment convoqué le 28 février 2024, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat à AIXE SUR VIENNE, sous la présidence de Monsieur Maurice LEBOUTET Président Délégué du Syndicat,

**Délégués présents** : MM. Maurice LEBOUTET, Jean Claude DUPUY, Gaston CHASSAIN, Mme Séverine DUREISSEIX, MM. Jean DUCHAMBON, Christian LATOUILLE, Loïc GAYOT, Georges BEAUDOU, Jacques BERNIS, André DUBOIS, Didier LEYRIS, Sébastien FISSOT, Eric PAULHAN, Manuel VERGER, André SOURY, **membres du Bureau Syndical.**

**Délégués excusés ou absents** : MM. Pascal THEILLET, Lucien DUROUSSEAUD, Philippe ROUGERIE, **membres du Bureau Syndical.**

**SECRETAIRE DE SEANCE** : M. Eric PAULHAN.

Sur le rapport du Président,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Vu** la délibération du Comité Syndical n°2020-67 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 portant sur les délégations d'attributions et de fonctions du Comité Syndical au Bureau notamment pour les sollicitations de subventions ;

**Considérant** que les effets du changement climatique, combinés à la croissance démographique et l'urbanisation, ont des impacts sanitaires, sociaux et économiques majeurs ;

**Considérant** que l'adaptation au changement climatique est un enjeu crucial pour le service d'eau du Syndicat VIENNE BRIANCE GORRE, qui pourrait particulièrement être vulnérable aux aléas climatiques : disponibilité et la qualité des ressources en eau ;

**Considérant** que le Syndicat souhaite engager des actions pour atténuer les impacts liés au réchauffement climatique. Ces actions reposent sur un exercice d'anticipation difficile compte tenu des incertitudes sur les scénarios futurs du changement climatique et sur la survenue des aléas climatiques ;

**Considérant** que des travaux d'instrumentation des captages doivent être engagés pour la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau souterraine sur le territoire syndical pour faire face aux effets du changement climatique dans le cadre de la « STRATEGIE GLOBALE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE » ;

**Considérant** que ces travaux d'instrumentation sont estimés à 235 000 € HT au titre du programme d'investissements 2024 ;

**AR Prefecture**

087-200080307-20240320-BS\_2024\_13-DE  
Reçu le 27/03/2024

# DELIBERATION - BUREAU SYNDICAL N°BS-2024-13

Séance du 20/03/2024

***Demande de subventions : travaux pour la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau souterraine sur le territoire syndical pour faire face aux effets du changement climatique « STRATEGIE GLOBALE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE » - Programme 2024***

**Considérant** que ces travaux peuvent être éligibles à des subventions du Conseil Départemental de la HAUTE VIENNE et de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne ;

**Considérant** que le plan de financement prévisionnel de cette opération s'établit de la façon suivante :

- ✓ Subvention du Conseil Départemental de la Haute Vienne : 10 % (23 500 €) ;
- ✓ Subvention de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 70 % (164 500 €) ;
- ✓ Autofinancement par le Syndicat : 20 % (47 000 €).

*Le Bureau Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :*

**Article 1** : décide de solliciter le Conseil Départemental de la Haute Vienne et l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, pour l'attribution de subventions à hauteur de 80% pour le programme prévisionnel de travaux pour la gestion quantitative et qualitative des ressources en eau souterraine sur le territoire syndical pour faire face aux effets du changement climatique dans le cadre de la « STRATEGIE GLOBALE DE LA GESTION DE LA RESSOURCE EN EAU DU SYNDICAT VIENNE BRIANCE GORRE » - Programme 2024 dont le montant total s'élève à 235 000 € HT,

**Article 2** : autorise Monsieur Le Président à signer tous les documents nécessaires ;

**Article 3** : dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2024.

VOTE
<b><i>Pour : 15</i></b>
<b><i>Contre : -</i></b>
<b><i>Abstention : -</i></b>
<b><i>Ne prend pas part au vote : -</i></b>

**Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.**

Fait à AIXE SUR VIENNE, le 20 mars 2024.

Le Président du Syndicat,



**Maurice LEBOUTET.**

En application de l'ordonnance n°2021-13101 et du décret 2021-1311 du 07 octobre 2021, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa diffusion sur le site internet du Syndicat. En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication dématérialisée et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.  
Dépôt électronique de la Préfecture le : Diffusion sur le site internet du Syndicat le :

**AR Prefecture**

087-200080307-20240320-BS\_2024\_13-DE  
Reçu le 27/03/2024

**23/03/2024**